

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE695

présenté par
M. Cellier, rapporteur

ARTICLE 10

Modifier ainsi la première phrase de l'alinéa 24 :

1° Substituer aux mots :

« au client qu'il peut résilier le »

les mots :

« aux clients qu'ils peuvent résilier leur » ;

2° Après le mot :

« alinéa »,

insérer les mots :

« du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.